



PROCÈS VERBAL

Commission Territoriale de Discipline

Mardi 19 mai 2026 – VISIOCONFERENCE

Réunion à VISIOCONFERENCE de 19h00 à 21h00

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR

Secrétaire de séance : Laure BEAUDOUIN

Membres : Pauline BELLAT, Anne-Marie LECOCQ, Dominique TRUBERT

Dossier 21G84 :

Retrait : Jacques MORIZUR

Match : U18F PNT

Concerné : Spectateur isolé licencié

Club : Club B

Motif retenu : A1 - Faute individuelle – atteinte à personne – contestations répétées avec circonstances aggravantes

Sanction : 2 dates fermes / 2 dates avec sursis

Pénalité financière : 180 €

Dossier 21G91 :

Retrait :

Match : EXCEL MAS

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : A5 - Faute individuelle – atteinte à personne – brutalités, action de jeu particulièrement sans retenue

Sanction : 2 dates fermes / 3 dates avec sursis

Pénalité financière : 210 €

Dossier 21G92 :

Retrait :

Match : PNT MAS

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : A3 - Faute individuelle – atteinte à personne – attitude agressive avec circonstances aggravantes

Sanction : 3 dates fermes / 3 dates avec sursis

Pénalité financière : 270 €



Dossier 21G93 :

Retrait : Pauline BELLAT

Match : U18M COUPE BZH REG

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : A1 - Faute individuelle – atteinte à personne – contestations répétées avec circonstances aggravantes

Sanction : 4 dates fermes

Pénalité financière : 240 €

Jacques MORIZUR
Président de la Commission Territoriale de Discipline